Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

COMMUNE DE BOURGBARRÉ
REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de convocation :	02/12/2025	
Nombre de conseillers :	En exercice :	27
	Présents :	18
	Absents :	8
	Pouvoirs :	6
	Votants :	25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, le Conseil municipal de Bourgbarré, régulièrement convoqué selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, **s'est réuni à vingt heures à la Mairie,** salle du Conseil municipal, sous la présidence M. Franck MORVAN, Maire.

Étaient Présents :
Mme AGRESTA Caroline, M. ARONDEL Thierry, M. BAUDOIN Hervé, M. BERTRAND Alain, Mme BOUTHEMY Catherine, M. BUISSERET Rudolf, Mme DISGECMEZ Aurélia, Mme GAUTIER Carole, M. GÉRARD Éric, Mme LE CHÊNE Véronique, M. LERAY Jérémie, M. MARTINO Agostino, M. MORVAN Franck, Mme PRODHOMME Sophie, Mme ROSÉ Gwénola, M. SILVANI Malo, M. SORAIS Jean-Paul, M. THOMAS Philippe,

Absents : M. GUEHENNEUC David, M. MOUSSAULT Frédéric.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme FALAISE Céline à M. SORAIS Jean-Paul, Mme GOUVILLE Anne à Mme AGRESTA Caroline, M. HARDY Alphonse à M. BERTRAND Alain, Mme LESCARRET Marie à M. MARTINO Agostino, Mme MORALES Marjorie à Mme BOUTHEMY Catherine, Mme PEROCHAIN Erica à M. BAUDOIN Hervé, M. THOREZ Rodrigue à M. BUISSERET Rudolf.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Carole.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

*****

DELIBERATION N°2025-094 – FINANCES – Fixation des tarifs 2026 des services communaux

Rapporteur : Mme Carole GAUTIER, 1ère Adjointe déléguée aux Finances et Ressources Humaines

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2125-3,
Vu la délibération n°2024-093 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 relative à l'actualisation des tarifs communaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 1er décembre 2025,

EXPOSÉ :

Les tarifs applicables aux services publics municipaux sont fixés chaque année par délibération pour une application par année civile.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les différents tarifs de fréquentation ou d'usage des services publics communaux et d'adopter les principes et les mesures ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

- les tarifs existants des services communaux évolueront de 1,3 % par rapport à l'année 2025 en tenant compte de l'inflation prévisionnelle.
- Les nouveaux tarifs ainsi déterminés sont parfois arrondis selon les possibilités de mise en pratique.
- Ils seront applicables entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026.

➢ **Tarification des salles communales :**

Salles	Catégorie	1/2 journée 2026	Journée 2026	Forfait WE 2026
Salle Polyvalente	A	120,00 €	215,00 €	347,00 €
	B	180,00 €	295,00 €	467,00 €
	C	420,00 €	600,00 €	838,00 €
Salle Le Bélardon, (Dômes de l'Ise)	A	97,00 €	180,00 €	300,00 €
	B	144,00 €	240,00 €	360,00 €
	C	360,00 €	540,00 €	720,00 €
Salle des Anciens Combattants	A	35,00 €	60,00 €	90,00 €
	B	55,00 €	78,00 €	120,00 €
	C	120,00 €	180,00 €	240,00 €

Rappel des catégories :

A	Associations Bourgbarréennes, Syndicats intercommunaux, Agents communaux.
B	Particuliers Bourgbarréens, Associations non Bourgbarréennes.
C	Particuliers Non Bourgbarréens, Organismes du secteur privé (commerçant, industriel, banque) organisme de formation, mutuelles et syndics de copropriété.

➢ Associations bourgbarréennes :
- Gratuité pour 2 prêts de salle (Bélardon ou Salle Polyvalente) par an pour des évènements ouverts à tous ;
- Gratuité pour les réunions

➢ Salles (Bélardon et Polyvalente) non réservables le 31/12 par des particuliers. Réservation possible par des associations pour des évènements ouverts à tous.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

Prestations complémentaires toutes catégories	Tarif 2026
Indemnité pour annulation (-2 mois)	50%
Caution salle Polyvalente/Bélardon	1 000,00 €
Caution salle Anciens combattants	300,00 €
Forfait 100 couverts	75 €
Forfait 130 couverts	96 €
Forfait 200 couverts	145 €
Forfait 300 couverts	215 €
Forfait sono	55 €
Forfait cuisine par jour	55 €
Ménage de la salle et des espaces non fait correctement	200,00 €
Ménage de la cuisine non fait correctement	80,00 €
Nettoyage des tables non fait correctement (lots de 10)	30,00 €
Nettoyage vaisselles non fait correctement (lots de 20)	30,00 €
Rangement de la salle et des locaux mis à disposition non fait	120,00 €
Tri sélectif non fait	50,00 €
Dépassement horaires	150,00 €
Remplacement ou réparation matériel	Coût réel sur devis

Il est proposé de maintenir le tarif forfaitaire « fluides » applicable sur la période hivernale, du 15 octobre de l'année N au 15 avril N+1, correspondant à la période de chauffage, sur la salle Polyvalente et la salle du Bélardon :

	1/2 journée 2026	Journée 2026	Forfait WE 2026
Salle Polyvalente + Salle Le Bélardon	30 €	55 €	80 €

Pour rappel, la musique n'est pas autorisée au-delà de :

- 1h du matin pour la Salle Polyvalente
- 1h du matin pour la Salle du Bélardon, Les Dômes de l'Ise
- 22h pour la Salle des Anciens combattants

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

➢ **Tarif publicitaire du bulletin municipal :**

Prestation	Tarif 2026
Publicité bulletin municipal (3 parutions annuelles – 1/8 page)	150,00 €

Ce tarif s'applique pour une publication trois fois par an sur un format 7,2 x 5 cm en niveau de gris.

➢ **Droit de stationnement des Taxis :**

Deux autorisations de circulation et stationnement sont délivrées par la commune de Bourgbarré en vue de l'exploitation d'un taxi, (rue du Beau Soleil et rue Lucie Aubrac)

Il est fixé un droit de stationnement des taxis :

	Tarif 2026
Droit de stationnement annuel	195 €

Le droit de stationnement de taxi est établi à compter du 1er janvier de l'année.

➢ **Redevance d'occupation du domaine public :**

		Tarif 2026
Terrasses de café, restaurant (commerçants sédentaires) Et autres autorisations temporaires d'occupation du domaine public	Par an et par m²	7.60 €

➢ **Tarification pour le cimetière :**

Cimetière	Prestation	Tarif 2026
Travaux funéraires	Réception des corps	26,00 €
	Exhumation avec caveau	26,00 €
	Exhumation sans caveau	26,00 €
Concessions adulte	Concessions 30 ans	245,00 €
	Concessions 50 ans	490,00 €
Concessions enfants < 12 ans	Concessions 30 ans	125,00 €
	Concessions 50 ans	245,00 €
Columbarium	15 ans	730,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

	30 ans	1 458,00 €
	Ouverture et fermeture des emplacements	32,00 €
Cavurne enterrée	Concessions 30 ans	240,00 €
	Concessions 50 ans	300,00 €

Répartition des recettes concessions entre la commune et le CCAS :

	2026		2026
Répartition concession adulte 30 ans commune 2/3	163 €	*CCAS 1/3*	82 €
Répartition concession adulte 50 ans commune 2/3	327 €	*CCAS 1/3*	163 €
Répartition concession enfant 30 ans commune 2/3	83 €	*CCAS 1/3*	42 €
Répartition concession enfant 50 ans commune 2/3	163 €	*CCAS 1/3*	82 €
Répartition concession colombarium 15 ans commune 2/3	487 €	*CCAS 1/3*	243 €
Répartition concession columbarium 30 ans commune 2/3	972 €	*CCAS 1/3*	486 €
Répartition concession cavurne 30 ans commune 2/3	160 €	*CCAS 1/3*	80 €
Répartition concession cavurne 50 ans commune 2/3	200 €	*CCAS 1/3*	100 €

- **Tarifs des photocopies réalisées en mairie :**

		2026
A4 noir et blanc	Particulier	0,15 €
	Association	0,05 €
A4 couleur	Particulier	0,30 €
	Association	0,10 €
A3 noir et blanc	Particulier	0,30 €
	Association	0,10 €
A3 couleur	Particulier	0,50 €
	Association	0,20 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500325-20251208-DCM_2025_094-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** l'évolution des tarifs 2026 au taux de 1,3 %
- **APPROUVE** les tarifs 2026 relatifs aux services communaux (locations de salles, publicité dans le bulletin communal, cimetière, photocopies) applicables au 1er janvier 2026,
- **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public, à compter du 1er janvier 2026,
- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle pour le stationnement des taxis, à compter du 1er janvier 2026,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de suffrages exprimés : **25**
Votes Pour : **25**
Votes Contre : **0**
Abstentions : **0**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BOURGBARRE ILLE-ET-VILAINE

Franck MORVAN

La Secrétaire de séance,

Carole GAUTIER

Acte rendu exécutoire :

- après télétransmission en Préfecture de Rennes le : 17 DEC. 2025
- et publication sur le site internet de la commune le : 17 DEC. 2025

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA – Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.